

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU TRIANGLE VERT**

Document d'arrêt



Commune de SAULX

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**
Nord de la commune au
1/5000 ème

Pièce n°4.3.35.1

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire : le 03/07/2025
Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire :
REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES À JOUR
initiative@orange.fr

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Place du Docteur 70000 Vesoul Agence Besançon
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 - Tél : 03.81.03.53.29
initiativev25@orange.fr

Légende :

— Limite de zones et de secteurs

ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte

UA : Zone urbaine périurbaine soumis au risque d'inondation

UAir : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UAb : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI

UAc : Secteur de la zone UA en lien avec les périmètres de protection de captage

UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages

UBi : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation

UBir : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UBe : Secteur de la zone UB, activité industrielle autorisée

UBc : Secteur de la zone UB en lien avec les périmètres de protection de captage

UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique

UEi : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation

UL : Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services

ULi : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

ULc : Secteur de la zone UL en lien avec les périmètres de protection de captage

ZONES A URBANISER

AUp,AUb,AUc... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques

ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles

An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000

Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périmètres de protection de captage

Ap : Secteur de la zone A à enjeux passagers

At1,At2,At3,At4... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de

l'hérité des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel

Ncar : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmètres d'autorisation et/ou d'extension autorisée)

Nl : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation

Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Nb : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI

Nl : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements

Nlir : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les

équipements spécifiques soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Ng : Secteur de la zone N lié aux parcours du Golf n'autorisant pas les constructions

Ngt1, Ngt2 : Secteur de la zone N lié aux constructions du Golf (restauration, réception, hébergement touristique) - STECAL

Nt1, Nt2... : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL

Ntib : Secteur de la zone N soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI

Ntr : Secteur de la zone N soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles

R.151-32 ou R.151-34 :

Risques géologiques

Mines (Source : BRGM)

Carrière (Source : BRGM)

Indice karstique (Dolines)

Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)

Falaises

Aléa très fort

Aléa fort et moyen

Aléa moyen

Affaissement / effondrement

Glissement de terrain

Chute de blocs

Affaissement / effondrement

Glissement de terrain

Chute de blocs

Risques d'exposition au Bruit de l'aérodrome de Luxeuil Saint-Sauveur

Zone A - contrainte très forte

Zone B - contrainte forte

Zone C - contrainte moyenne

Risques liés au transport d'énergie

Axe Ligne Haute Tension

Risque lié au transport de matière dangereuse

Autre risques

Ruinement (Source : DDT + Commune)

Secteur de l'implantation de la construction pour

constituer risques liés aux boisements pour

constituer risques de chutes d'arbre et de

feux de forêt

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles :

L.151-23

L.151-39

Elément ponctuel du bâti ou du paysage

Elément linéaire du bâti ou du paysage

Autres éléments à titre d'information

+++ Limite communale

Bâtiment agricole


Liaison douce - cheminement de randonnées

à préserver

Zone de sauvegarde Sage-Breuchin

Cours d'eau

Emplacements réservés



Numéro	Destination	Bénéficiaire	Surface (ha)
35-2	Création de cheminement doux et aménagement paysager	Commune de SAULX	0.08
35-3	Création de chemin piéton	Commune de SAULX	0.01
35-4	Extension cimetiére	Commune de SAULX	0.08
35-5	Création de cheminement piéton	Commune de SAULX	0.07